

APPEL à CANDIDATURES

pour siéger en qualité de personnalité extérieure qualifiée au CONSEIL DE L'INSTITUT DE PSYCHOLOGIE

Période de l'appel à candidatures : du 12 SEPTEMBRE AU 02 OCTOBRE 2023

Le Conseil de l'Institut de Psychologie comprend 22 membres dont 5 représentant.es des enseignant.es-chercheur.es et assimilé.es de rang A, 5 représentant.es des enseignant.es-chercheur.es et enseignant.es et assimilé.es de rang B, 3 représentant.es des personnels BIATSS ; 3 représentant.es des usager.es/étudiant.es, et **6 personnalités extérieures au titre des représentant.es des collectivités territoriales, des activités économiques et sociales, ou à raison de leurs compétences.**

Parmi cette dernière catégorie **deux personnalités qualifiées** doivent être choisies, à titre personnel, par cooptation du Conseil, **à raison de leurs compétences dans les domaines de la Psychologie, des Sciences Cognitives, ou de la santé au travail, ainsi qu'une personnalité qualifiée représentant les activités économiques et sociales**, telles qu'une structure d'accueil, de soins, de conseils ou de formation dans le domaine de la psychologie, des sciences cognitives. Celles-ci sont désignées par les membres du Conseil à la majorité simple des membres présents ou représentés **sur proposition de l'un des membres.**

Au terme du mandat des personnalités extérieures actuellement en fonction, **l'Institut de Psychologie lance un appel public à candidatures pour 3 personnalités extérieures***, appelées à siéger au sein du Conseil au titre de représentant.e des activités économiques et sociales, et personnalités qualifiées à titre personnel.

Elles siègeront pour une durée de 4 ans. Toutes les personnalités extérieures siègent à part entière et **bénéficient d'une voix délibérative** au Conseil. A ce titre, elles participent à l'élection du/de la Directeur.trice et du/de la Président.e du Conseil. Les personnalités extérieures siègent **à titre bénévole.**

Le Conseil de l'Institut est réuni sous une **fréquence mensuelle**, chaque 2^{ème} mardi du mois, en matinée.

Nota bene : toute personne exerçant des fonctions rémunérées, d'enseignement ou d'administration, au sein de l'Université, ne pourra être considérée comme personnalité extérieure et se trouve donc exclue de cet appel à candidatures.

Date et heure limite de dépôt des candidatures : lundi 2 octobre, 12H00.

Les candidatures seront adressées par courriel à Isabelle.Tapiero@univ-lyon2.fr avec copie à beatrice.meziere@univ-lyon2.fr via le formulaire ci-dessous.

Un curriculum vitae sera à joindre au dossier de candidature, une brève lettre de motivation sera appréciée.

A Bron, le 12 septembre 2023,

François-Xavier Pénicaud
Président du Conseil de l'Institut

* Compte tenu des règles de respect de la parité qui s'applique dans la composition de ce conseil, et de la composition actuelle du conseil, le conseil devra désigner deux hommes et une femme.

Déclaration de candidature aux fonctions de membre du Conseil de l'Institut de Psychologie de l'Université Lyon 2, au titre des personnalités extérieures*

Je soussigné.e _____

Civilité : Madame / Monsieur _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse professionnelle : _____

Téléphone professionnel : _____

Téléphone portable : _____

Adresse électronique : _____

Déclare faire acte de candidature aux fonctions de membre du Conseil de l'Institut de Psychologie de l'Université Lyon 2, au titre des personnalités extérieures représentant.es des activités économiques, personnalités qualifiées à titre personnel à raison de leurs compétences dans les domaines de la Psychologie et des Sciences Cognitives.

La présente déclaration de candidature devra être accompagnée d'un CV.
Une brève lettre de motivation sera appréciée.

Fait à

Le

Signature

* Compte tenu des règles de respect de la parité qui s'applique dans la composition de ce conseil, et de la composition actuelle du conseil, le conseil devra désigner deux hommes et une femme.